

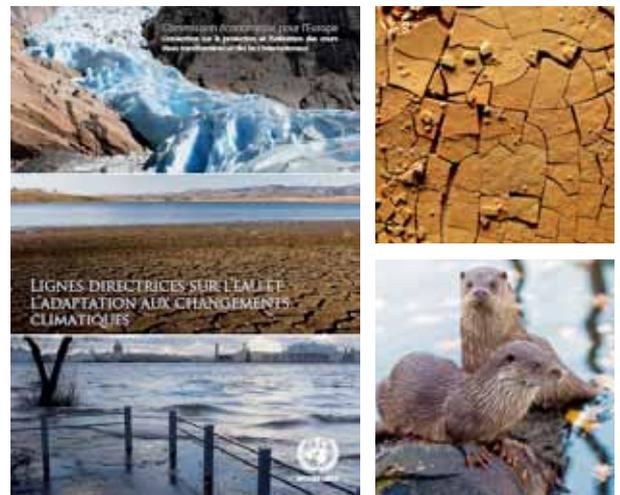
Comment adapter la gestion de l'eau au changement climatique dans les bassins transfrontières ?

PLATEFORME ET PROGRAMME DE PROJETS PILOTES DE LA CEE

Malgré certaines incertitudes, les impacts du changement climatique apparaissent de façon évidente dans de nombreuses régions, et certains effets sont d'ailleurs déjà visibles. La fréquence des catastrophes liées à des événements climatiques extrêmes dans le monde a augmenté de 187 % dans la période 2000-2006 par rapport à la décennie précédente. L'augmentation du nombre de crues et de sécheresses pose un problème aux autorités chargées de la gestion de l'eau dans le monde. Comme de nombreux cours d'eau traversent les frontières politiques, les autorités des bassins transfrontières font face à une double incertitude. D'un côté, elles font face à une incertitude concernant les effets du changement climatique sur les ressources en eau et de l'autre, à une incertitude concernant les mesures d'adaptation que les autres pays riverains ont pu mettre en place. Il en résulte que des mesures d'adaptation prises de façon unilatérale, comme la construction de barrages ou d'infrastructures de

protection contre les crues, risquent d'avoir des conséquences néfastes pour les pays alentours. La coopération transfrontière est donc indispensable à la prévention des effets négatifs d'activités unilatérales et à la coordination des mesures d'adaptation au niveau du bassin versant. En outre, l'association des efforts peut permettre de trouver des solutions plus efficaces et plus rentables. La Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (ou Convention sur l'eau) offre un cadre solide pour la coopération transfrontière, également dans le contexte de l'adaptation au changement climatique.

La Convention soutient les pays pour développer des stratégies d'adaptation transfrontières par des recommandations, un renforcement des capacités, mais aussi des projets sur le terrain et des échanges d'expériences.



Les **lignes directrices sur l'eau et l'adaptation aux changements climatiques**¹, adopté par Réunion des Parties et publié en 2009, fournit des conseils étape par étape à destination des décideurs et des gestionnaires de l'eau concernant l'évaluation des impacts du changement climatique sur la quantité et la qualité de l'eau, l'évaluation des risques (y compris des risques sur la santé), l'analyse de la vulnérabilité et la conception et la mise en œuvre de stratégies d'adaptation appropriées. En outre, les document d'orientation sur l'approvisionnement et l'assainissement lors de phénomènes météorologiques extrêmes², préparées dans le cadre du Protocole sur l'eau et la santé à la Convention sur l'eau, décrivent les effets des événements météorologiques liés au changement climatique sur la capacité et le fonctionnement des infrastructures et des services d'eau et d'assainissement. Le document présente également des moyens efficaces de réduire les impacts et les risques pour la santé.

IL N'EST PAS SUFFISANT DE CONSEILLER...

La Convention sur l'eau favorise le dialogue et la coopération. Elle encourage les pays à adapter conjointement la gestion de l'eau au changement climatique par son **programme de**

projets pilotes sur l'adaptation au changement climatique dans les bassins transfrontières. Ces projets ont pour but de renforcer les capacités d'adaptation au changement climatique et de créer des exemples positifs démontrant les avantages et les dispositifs possibles de la coopération transfrontière dans le cadre de la planification et de la mise en œuvre de mesures d'adaptation. Ils incluent une évaluation commune de l'impact et de la vulnérabilité ainsi que l'élaboration d'une stratégie à l'échelle du bassin.

APPRENDRE DES AUTRES EST ESSENTIEL POUR S'ADAPTER EFFICACEMENT

Par conséquent, la collecte et l'échange d'expériences sont réalisés à travers une **plateforme de partages des expériences sur l'adaptation au changement climatique dans les bassins transfrontières**. Cette plateforme met en place des réunions régulières et des ateliers annuels, ainsi qu'une plateforme Internet. De plus, un groupe de représentants des projets pilotes a été constitué. Il se réunit chaque année et permet d'échanger directement les expériences entre les projets.



NATIONS UNIES

¹ http://www.unece.org/fileadmin/DAM/env/water/publications/documents/Guidance_water_climate_f.pdf

² <http://www.euro.who.int/en/what-we-do/health-topics/environment-and-health/water-and-sanitation/publications/2011/guidance-on-water-supply-and-sanitation-in-extreme-weather-events>

QUELQUES ENSEIGNEMENTS TIRÉS DU PROGRAMME DE PROJETS PILOTES

- Dans la plupart des bassins versants, des évaluations sur l'incidence du changement climatique avaient déjà été effectuées à l'échelle nationale, mais en utilisant des méthodes diverses et concernant rarement un bassin versant spécifique. Cela souligne l'importance de développer conjointement des scénarios, de modéliser et d'évaluer la vulnérabilité pour tous les pays d'un même bassin.
- Souvent, on constate qu'un nombre inattendu d'activités liées à l'eau et au changement climatique ont déjà été réalisées dans les bassins. Par conséquent, il est important de démarrer le projet par un état des lieux approfondi et de créer des liens entre les différents acteurs concernés, tels que les autorités locales et nationales, les milieux universitaires, les ONG, les entreprises du secteur et les organisations internationales.
- Dans le domaine du changement climatique et de la coopération transfrontière, qui peuvent avoir une grande portée politique, il est indispensable de rassembler et d'impliquer dès le début à la fois les experts (ou chercheurs) et les acteurs politiques, même lors de la phase d'élaboration du projet, afin de garantir une appropriation des résultats obtenus et un soutien politique. Pour cela, il peut être utile de créer un groupe de travail impliquant tous les acteurs représentés. Ce fut le cas par exemple du projet pilote du Dniestr : les décideurs ont été impliqués dans la sélection de sites pour la modélisation des crues.



Les activités sur le changement climatique réalisées dans le cadre de la Convention sur l'eau sont favorisées par un Groupe de travail sur l'eau et le climat co-présidé par les Pays-Bas et l'Allemagne. La plupart des projets pilotes sont mis en place dans le cadre de l'Initiative sur l'environnement et la sécurité (ENVSEC) en partenariat avec les membres de l'ENVSEC tels que le PNUD, le PNUF et l'OSCE, et sont soutenus par le Centre international d'évaluation de l'eau (IWAC), l'Organisation météorologique mondiale (OMM), ainsi que d'autres organisations internationales et acteurs locaux.

Projets pilotes sur l'adaptation au changement climatique dans les bassins transfrontières



Informations :

Pour plus d'informations, rendez-vous sur : http://live.unece.org/env/water/water_climate_activ.html